



N°01 ▲ SEPTEMBRE 2023

## La Ville vous explique

# Peut-on éviter d'abattre 67 arbres avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny ?



Plantés il y a plusieurs décennies, dans des **fosses sous-dimensionnées** de seulement 2 m<sup>3</sup>, ces érables, bien que majestueux, ont un système racinaire puissant et affleurant.

Une fois ces arbres arrivés à maturité, **leurs racines déforment les trottoirs**. La seule solution technique pour les conserver consisterait en un relevage des trottoirs, ce qui engendrerait des **problèmes d'écoulement des eaux de pluie** sur toutes les parcelles voisines en contradiction avec la loi sur l'eau.

De plus, de nombreux riverains se plaignent depuis de longues années de la **pénétration**

**des racines dans leurs terrains**. La déformation des trottoirs rend l'accès et la circulation difficiles pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite.

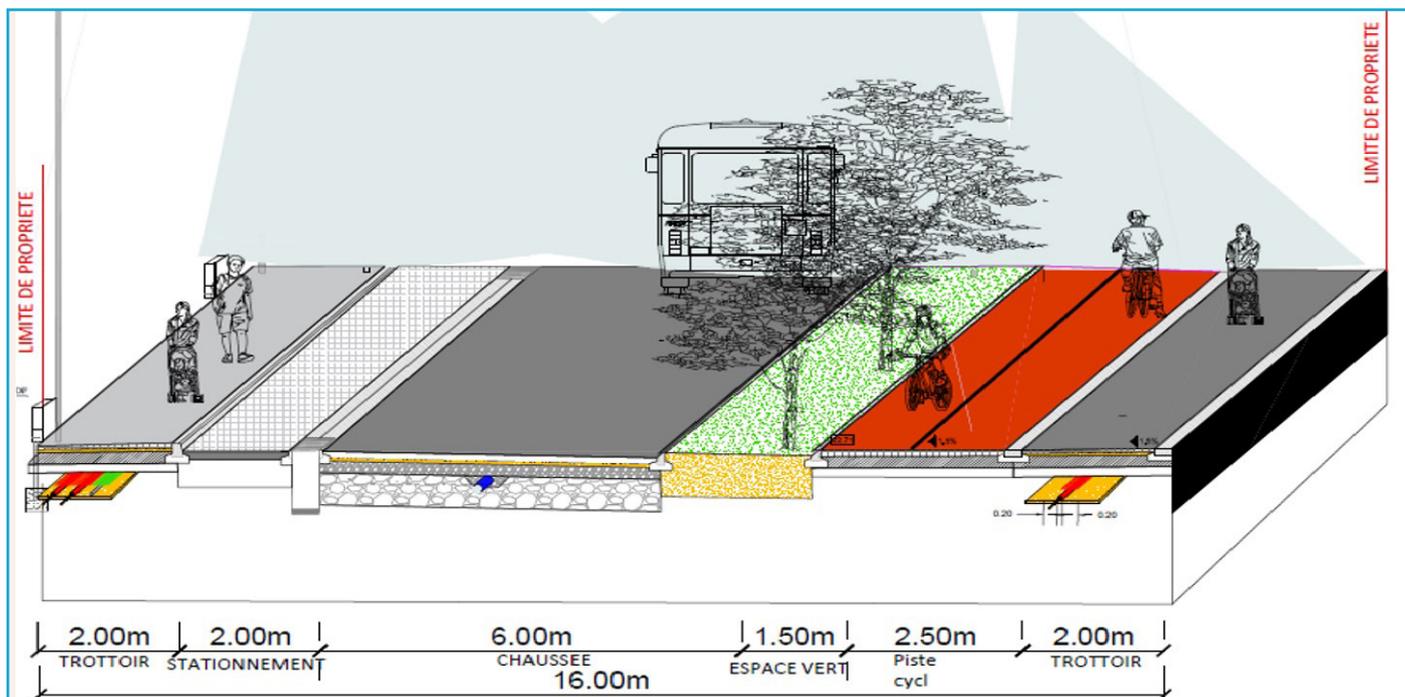
Enfin, la requalification de cet axe majeur de notre ville, long de plus d'1,4 Km est une nécessité attendue par tous depuis longtemps.

Elle permettra de créer une véritable **piste cyclable à double sens**, de diminuer la vitesse des véhicules afin de faire respecter la **limitation à 30Km/h** et d'**enfouir les réseaux** électriques et de télécommunication tout en conservant un maximum de places de stationnement.



En s'insérant dans cet ambitieux chantier porté par la Métropole Européenne de Lille, qui a été présenté lors d'une réunion publique le 2 mars 2022 et réunissant l'assentiment de tous les rive-

rains présents, la Ville investira sur de **nouveaux mats d'éclairage LED** et sur le **réaménagement paysager** de l'avenue, afin d'en faire un modèle pour notre ville.



Le projet prévoit de replanter **74 arbres** dont les types et les espèces ont été définies avec le bureau d'étude VERDI, sans compter les plantations arbustives.

Ce nombre représente **une compensation supérieure à 1,1** pour 1 en créant une séparation entre les voies de circulation automobiles et l'ensemble piste cyclable / trottoir.

Dans l'idéal, l'équipe municipale souhaite que l'on puisse augmenter encore cette compensation, mais il est impossible techniquement de l'envisager sur le périmètre du projet. En effet, l'aménagement paysager est déjà fortement densifié au niveau végétal et il y aurait un réel risque de ne pas pouvoir assurer la pérennité des plantations.

Tous ces éléments seront repris dans un dossier de demande d'autorisation préfectorale préalable à l'abattage, conformément au décret n° 2023-384 du 19 mai 2023 et dont la rédaction est en cours par les services de la Métropole Européenne de Lille et le bureau d'étude en charge de la maîtrise d'ouvrage du projet.

Enfin, afin d'assurer une compensation supérieure à 1,1 pour 1 arbre abattu, la Ville proposera une **démarche novatrice** aux riverains du linéaire, qui possèdent quasiment tous des jardins et jardinets, **en leur fournissant un arbre** à planter chez eux, à proximité du périmètre du projet car **l'avenir de notre planète est l'affaire de tous**.

Depuis plusieurs années, la Ville de Ronchin investit massivement dans la plantation d'arbres, ce qui représente **270 pieds plantés en 2023** sur le territoire de la commune.

